

# DOSSIER DE CONSULTATION / TERMES DE RÉFÉRENCE (Procédure de mise en concurrence/ Contrat-cadre)

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

## Achat de service de consultance internationale

Dans le cadre du programme conjoint « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) », cofinancé par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, et ce jusqu'au date 31 décembre 2021, des activités afin de poursuivre un objectif spécifique de collecte, indexation, informatisation de la jurisprudence des hautes juridictions tunisiennes. Dans ce contexte, l'Organisation recherche un(e) consultant(e) international(e) qui sera mis au service d'un projet pour le Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ).

**Pour information, les négociations sont en cours sur l'extension du programme APJUST entre l'Union Européenne and le Conseil de l'Europe. Les contrats seront conclus et les services seront demandés sous réserve de l'octroi de l'extension du programme.**

### A. RÈGLEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

Cette procédure d'appel d'offres entre dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. **En vertu de l'arrêté n° 1395 du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats<sup>1</sup>, l'Organisation invitera à soumissionner trois fournisseurs potentiels au moins pour tout achat d'un montant compris entre 2 000 € (ou 5 000 € pour les services intellectuels) et 55 000 € HT.**

Cette procédure d'appel d'offres spécifique vise à conclure un **contrat-cadre** pour la fourniture des livrables décrits dans l'acte d'engagement (voir ci-joint). Les offres sont réputées valides pendant 120 jours calendaires à compter de la date limite de soumission. Les soumissionnaires seront sélectionnés après évaluation des critères précisés ci-après. Tous les soumissionnaires seront informés par écrit des résultats de la procédure.

Le soumissionnaire doit être soit une personne physique, soit une personne morale, soit un consortium de personnes physiques et/ou morales.

Les offres seront envoyées **uniquement par courrier électronique** (pièces jointes comprises) à **l'adresse électronique DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int en indiquant la référence suivante en objet : « Appel d'offres\_consultance internationale CEJJ Conseil de l'Europe\_ Tunisie»**. Les offres envoyées à une autre adresse électronique **seront rejetées**.

Les informations générales et les coordonnées de contact pour cette procédure figurent sur la présente page. En cas de question, nous vous invitons à utiliser les coordonnées du Conseil de l'Europe indiquées ci-dessous. **Toute question doit être adressée au moins 5 (cinq) jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres et exclusivement à l'adresse électronique ci-dessous, en indiquant la référence suivante en objet : « Question\_Appel d'offres\_consultance internationale CEJJ Conseil de l'Europe\_ Tunisie»**.

<b>Objet de la procédure d'achat ▶</b>	Procédure de mise en concurrence
<b>Projet ▶</b>	AP-JUST C4 – Appui aux acteurs non-étatiques tunisiens
<b>Type de contrat ▶</b>	Contrat-cadre
<b>Durée ▶</b>	Jusqu'au 30/06/2022
<b>Date limite pour la soumission des offres ▶</b>	<b>12/12/2021</b>
<b>Adresse e-mail pour l'envoi des offres ▶</b>	<a href="mailto:DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int">DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int</a>
<b>Adresse e-mail pour l'envoi de questions ▶</b>	<a href="mailto:DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int">DGI.Justice.Reform.Unit1@coe.int</a>
<b>Date prévisionnelle de mise en œuvre ▶</b>	01/01/2022

<sup>1</sup> Les activités du Conseil de l'Europe sont régies par son [Statut](#) et ses règlements intérieurs. Les achats sont régis par le Règlement financier de l'Organisation et par l'[arrêté n° 1395 du 20 juin 2019 sur les procédures du Conseil de l'Europe en matière d'achats](#).

## B. LIVRABLES ATTENDUS

### *Contexte du projet*

Dans le cadre du programme conjoint « Amélioration du fonctionnement, de la performance et de l'accès à la justice en Tunisie (AP-JUST) », cofinancé par l'Union et le Conseil de l'Europe, le Conseil de l'Europe met actuellement en œuvre, et ce jusqu'à la date 31 décembre 2021, des activités afin de poursuivre un objectif spécifique de collecte, indexation, informatisation de la jurisprudence des hautes juridictions tunisiennes.

**Pour information, les négociations sont en cours sur l'extension du programme APJUST entre l'Union Européenne and le Conseil de l'Europe. Les contrats seront conclus et les services seront demandés sous réserve de l'octroi de l'extension du programme.**

Une action est menée avec le Centre d'études juridiques et judiciaires (CEJJ), fort de ses publications, le CEJJ est aujourd'hui le dépositaire du plus large corpus de décisions de justice tant pour la Cour de Cassation que pour l'ensemble des juridictions tunisiennes, et ce, sur une longue période. Au-delà de ce panorama jurisprudentiel, les publications du CEJJ représentent pour les universitaires et les professionnels du droit, l'une des principales sources d'information juridique.

Au regard de ces considérations et des objectifs du programme, le projet portant mise en ligne des publications du CEJJ est en cours de conception. Le résultat attendu est l'accès aux articles des revues, aux décisions de justice enrichies et/ou commentées sur un site internet sous la responsabilité du CEJJ. Un ensemble de fonctionnalités permettra de consulter et rechercher les documents pertinents en facilitant l'accès aux citoyens tout en préservant les usages des professionnels du droit.

Le CEJJ vise à préserver et maintenir son rôle depuis longtemps joué dans l'enrichissement du droit et ouvrir des terrains d'observation et de recherche tout en diversifiant et modernisant ses publications et ce sur deux niveaux différents:

- Au niveau de la forme: passer du matériel au numérique
- Au niveau du fond :
  - Passer du général au spécifique :  
Le CEJJ souhaite focaliser son savoir-faire en matière de publication des décisions pour publier des bulletins thématiques qu'il prédéfinisse selon l'évolution juridique en maintenant une corrélation entre le développement économique social et juridique et toute l'actualité qui entoure le développement de la jurisprudence
  - Diversifier les sources de jurisprudence :  
La diffusion et la publication de la jurisprudence était jusque-là limité aux décisions de la Cour de Cassation et dans le cadre de ce projet le CEJJ souhaite diversifier sa production et l'élargir pour englober la jurisprudence du Tribunal Immobilier ainsi que la jurisprudence des Cour d'Appels et ultérieurement des Tribunaux de Premier Instance.

### *Types de livrables attendus*

Le Conseil de l'Europe recherche un maximum de 2 consultants internationaux possédant une expertise spécifique pour appuyer la mise en œuvre du projet.

On estime à ce jour que le présent contrat couvrira jusqu'à deux prestations par mois à exécuter d'ici au 31 décembre 2021 (renouvelable). Cette estimation est donnée à titre indicatif uniquement. Elle ne saurait constituer un quelconque engagement contractuel de la part du Conseil de l'Europe. Elle pourra en outre être revue à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des besoins de l'Organisation. **Le coût total (cumulé) du contrat ne dépassera en aucun cas 55 000 EUR (HT).**

Le Conseil passera commande (voir section D ci-après consacrée à la procédure de passation de commandes) de livrables spécifiques similaires à ceux répertoriés ci-dessus, sous réserve qu'ils correspondent aux besoins de mise en œuvre du projet et relèvent du domaine de compétences du prestataire retenu.

Les types de livrables attendus (liste non exhaustive), à fournir en présentiel ou à distance, selon la situation spécifique sanitaire et les caractéristiques des livrables :

- Collaboration avec et appui à l'équipe de consultants nationaux et au groupe de travail mis en place au sein du CEJJ, en coopération et concertation avec le Conseil de l'Europe, pour réalisation des tâches suivantes:
  - Collecter des décisions de la CC et des hautes juridictions tunisiennes.
  - Prédéfinir les thématiques objets de la publication
  - Mettre en place d'une procédure de sélection fondée sur des critères objectifs
  - Enrichir et analyser les décisions retenues
  - Rassembler les différents flux de données : analyse, décisions, plan de classement, référentiel etc
  - Mettre en œuvre la réalisation technique et scientifique de la publication
  
- Fourniture des conseils d'expert dans les domaines suivants :
  - Recherche juridique et judiciaire numérique
  - Amélioration des méthodes de recherches juridiques numériques ainsi que dans la publication de la jurisprudence
  - Utilisation efficace des outils et de sources de recherche disponibles sur internet pour se documenter et surtout développer les compétences en terme de sélection des décisions et des arrêts
  - Système de réseautage et d'échange avec des centres de recherche similaires internationaux
  - Partage de l'expérience internationale dans le domaine de recherche juridique numérique et la publication de jurisprudence

Outre les commandes passées en fonction des besoins, le prestataire communiquera avec le Conseil à intervalles réguliers, de sorte à établir un échange continu d'informations relatives à la mise en œuvre du projet. Il signalera par exemple au Conseil, pendant l'exécution du contrat et dès qu'il en aura connaissance, les initiatives et/ou les lois et réglementations, politiques, stratégies et plans d'action adoptés, quels qu'ils soient, ainsi que tout autre fait en rapport avec l'objet du contrat (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans l'article 3.1.2 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

Sauf accord contraire convenu avec le Conseil, le prestataire rédigera ses documents en français (pour plus d'informations, se référer aux obligations générales du prestataire énoncées dans les articles 3.2.2 et 3.2.3 des conditions juridiques de l'acte d'engagement).

En matière d'**exigences de qualité**, le (ou les) prestataire(s) retenu(s) doi(ven)t veiller, *entre autres*, à ce que :

- les livrables soient fournis conformément aux plus hauts standards de qualité en usage dans le monde professionnel et universitaire ;
- les instructions spécifiques transmises par le Conseil, quelles qu'elles soient, soient suivies le cas échéant.

#### C. PRIX

Les soumissionnaires sont invités à indiquer leurs prix, en remplissant et en envoyant le tableau de prix joint à l'acte d'engagement (section A). Ces prix sont fermes et non révisables. Les soumissionnaires proposant des prix supérieurs au seuil d'élimination figurant dans le tableau des prix seront **totalemment et automatiquement exclus** de la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil indiquera sur chaque bon de commande (voir section D ci-après) le prix forfaitaire correspondant à chaque livrable, calculé en fonction du prix unitaire, tel que convenu dans le présent contrat.

#### D. COMMENT FONCTIONNE LE PRÉSENT CONTRAT-CADRE ? (PROCÉDURE DE PASSATION DE COMMANDE)

Les soumissionnaires sont informés des résultats une fois la phase de sélection terminée. Les livrables sont ensuite fournis sur la base des bons de commande adressés par le Conseil au (ou aux) prestataire(s) retenu(s), par voie postale ou électronique, et ce **en fonction des besoins** (le Conseil n'a aucune obligation de passer commande).

Pour chaque commande, le Conseil choisit dans une liste de soumissionnaires présélectionnés le prestataire qui propose concrètement au cours de son évaluation et pour le besoin à couvrir – c'est-à-dire pour le bon de commande concerné – l'offre la plus avantageuse économiquement au regard des critères suivants :

- qualité (y compris, suivant les cas : aptitude, expertise, expérience, disponibilité des ressources et méthodes proposées pour exécuter les tâches) ;
- disponibilité (y compris, sans y être limité, la capacité à respecter les délais fixés et, le cas échéant, l'emplacement géographique) ;
- prix.

À chaque bon de commande reçu, le prestataire retenu s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour le renvoyer **signé** au Conseil dans les 2 (deux) jours ouvrables à compter de sa réception. Si un prestataire n'est pas en mesure d'accepter la commande ou si aucune réponse n'est donnée en son nom dans le délai requis, le Conseil s'adresse à un autre prestataire satisfaisant les mêmes critères, et ainsi de suite jusqu'à conclusion d'un contrat avec un prestataire remplissant les conditions voulues.

Les prestataires **assujettis à la TVA** joindront également à chaque bon de commande signé un devis<sup>2</sup> (facture pro forma) conforme aux indications spécifiées sur chaque bon de commande, et faisant apparaître :

- le nom et l'adresse du prestataire ;
- son numéro de TVA ;
- la liste complète des livrables ;
- le prix par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire par type de livrable (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes) ;
- le prix forfaitaire total (dans la devise mentionnée dans l'acte d'engagement, hors taxes).

Un bon de commande lie juridiquement les parties lorsqu'une fois signé par le prestataire, il est approuvé par le Conseil par apposition d'un numéro de commande, de sa signature et d'un cachet sur le bon de commande. Un exemplaire de chaque bon de commande approuvé est envoyé au prestataire, si possible le jour de sa signature.

## E. ÉVALUATION

### *Critères d'exclusion et absence de conflit d'intérêts*

(en signant l'acte d'engagement, vous déclarez sur l'honneur ne pas vous trouver dans l'une des situations visées ci-dessous)

Est exclu de la participation au marché tout candidat ou soumissionnaire :

- qui a fait l'objet d'une condamnation prononcée par un jugement définitif pour une ou plusieurs des raisons suivantes : participation à une organisation criminelle, corruption, fraude, blanchiment de capitaux ;
- qui est en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat préventif ou dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature, ou qui fait l'objet d'une procédure de même nature ;
- qui a fait l'objet d'un jugement ayant autorité de chose jugée constatant un délit affectant sa moralité professionnelle ou une faute grave en matière professionnelle ;
- qui n'est pas en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale ou de ses impôts et taxes, selon les dispositions légales du pays où il est établi ;
- qui est ou est susceptible de se trouver dans une situation de conflit d'intérêts ;
- qui sont ou leur(s) propriétaire(s) ou cadre(s) supérieur(s), dans le cas de personnes morales, inclus dans les listes des personnes ou entités sujettes aux mesures restrictives appliquées par l'Union Européenne (disponible sur [www.sanctionsmap.eu](http://www.sanctionsmap.eu)).

### *Critères d'éligibilité*

---

<sup>2</sup> Ce devis doit impérativement respecter les prix figurant dans l'acte d'engagement. Si les prix ne correspondent pas, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de dénoncer tout ou partie du contrat avec le prestataire.

- Diplôme de l'enseignement supérieur en droit, sciences politiques, administration publique ou domaines connexes;
- Expérience professionnelle pertinente dans le domaine donné (recherche juridique numérique souhaitée) dont dans le contexte international - minimum 3 ans.
- Maîtrise de la langue Française
- Une offre financière ne dépassant pas le seuil d'exclusion fixé dans l'acte d'engagement.
- Expertise spécifique tunisienne sera un plus

Seules les offres soumises en français seront réputées recevables.

#### *Critères d'adjudication*

- Critères de qualité (70%), dont :

- qualité d'expertise et expérience dans un domaine donné et capacité à respecter les délais fixés et s'adapter au contexte (pertinence d'expérience, travail avec les projets similaires)

- Critères financiers (30%).

Les soumissions multiples ne sont pas autorisées.

#### F. NEGOTIATION

Le Conseil se réserve le droit de mener des négociations avec les prestataires conformément à l'article 20 de l'arrêté 1395.

#### G. DOCUMENTS À FOURNIR

- Un exemplaire de l'**acte d'engagement**<sup>3</sup> rempli et signé (voir en pièce jointe) ;
- Un CV détaillé, au format Europass de préférence, démontrant sans équivoque possible que le soumissionnaire satisfait aux critères d'éligibilité ;
- La liste des propriétaires et cadres supérieurs, pour les personnes morales uniquement ;
- **Une lettre de motivation n'excédant pas une page**

**Tous les documents seront soumis en français, à défaut de quoi l'offre sera exclue.  
Si l'un des documents exigés est manquant, le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser l'offre.**

**Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de refuser toute offre si, une fois imprimés, les documents scannés s'avèrent être d'une qualité si mauvaise qu'ils ne peuvent pas être lus.**

\* \* \*

---

<sup>3</sup> Le Conseil de l'Europe se réserve le droit de demander aux soumissionnaires, à un stade ultérieur, les pièces justificatives suivantes :

- un extrait de casier judiciaire ou, à défaut, un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'établissement dont il résulte que les trois premiers critères d'exclusion répertoriés ci-dessus sont satisfaits ;
- un certificat délivré par l'autorité compétente du pays d'établissement indiquant que le quatrième critère est satisfait ;
- pour les personnes morales, un extrait du registre du commerce et des sociétés ou autre document officiel prouvant la propriété et le contrôle du participant ;
- pour les personnes physiques (y compris des propriétaires et les cadres supérieurs de personnes morales) une copie scannée d'une pièce d'identité valable avec photographie (ex. passeport).